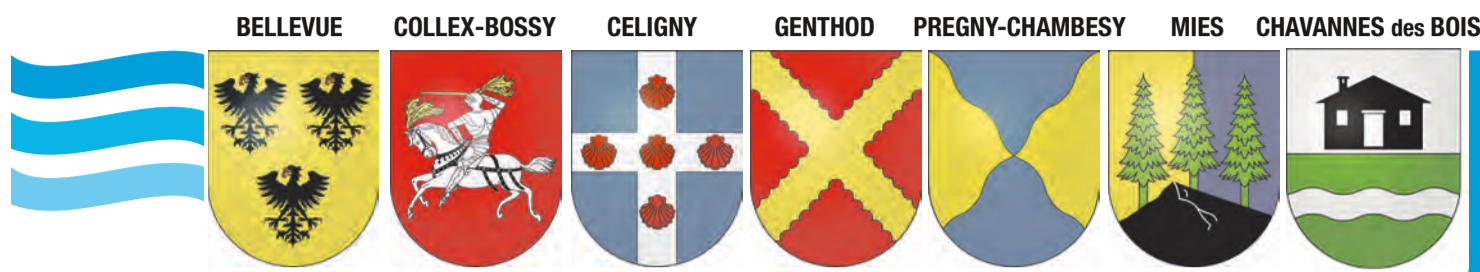


VERSOIX REGION



SEPTEMBRE 2013
Abonnement de soutien
30 Frs CCP 12-16757-3



AGENDA

VOUS TROUVEREZ TOUS LES DÉTAILS DE L'AGENDA SUR LES PAGES CENTRALES DU JOURNAL ET SUR LE SITE VERSOIX.CH

mercredi 4 septembre
inscriptions aux cours AEQV

samedi 7 septembre de 10h à 17h
exposition des lampes Argand
4 ch Ami Argand, Journée du patrimoine

samedi 7 et dimanche 8 septembre
• critérium surprise
• model club, 28e meeting inter-ex
• Championnat d'Europe de course de lévriers

dimanche 8 septembre
FC Versoix - FC Compiègne

du 11 au 15 septembre
Championnat Suisse laser

samedi 14 et dimanche 15 septembre
Kermesse de la Paroisse Catholique de Versoix

lundi 16 septembre
Conseil Municipal

vendredi 20 septembre
Cinéprim's : azur et asmar

vendredi 20 septembre
Cinéversoix : le passe

samedi 21 septembre
Cinéversoix : paradis: amour

samedi 21 septembre
CNV : la double north sails

dimanche 22 septembre
• FC versoix - Olympique de Genève
• Cinéversoix : grand central

du 23 au 30 septembre
Rado : inscriptions au centre aéré d'automne

du 26 au 29 septembre
Sauverny : finale du championnat suisse d'attelage

vendredi 27 septembre
Cinéversoix : the great gatsby - gatsby le magnifique

vendredi 27 et samedi 28 septembre
Lachenal : La Gallagiu (8e édition)

du sam 28 sep au dim 29 sep 2013
CNV : challenge boubou

du sam 28 sep au dim 13 oct 2013
Charron : exposition au fil de l'eau La Versoix (vernissage à 11h)

samedi 28 septembre
• Bibliothèque : bébé bouquine !

A l'occasion de la parution du livre
Au fil de l'eau: La Versoix

Exposition de photographies, aqua-
relles et textes
Vernissage

samedi 28 septembre, à 11 heures

En présence des auteurs, François
Mottu, Eric Alibert et Marc Fessler

**Exposition du 28 septembre au 13
octobre 2013**

Jeu et vendredi de 16h. à 19 h.
Samedi et dimanche de 14h. à 17h.

Maison du Charron - 6, rue des Mou-
lins - 1290 Versoix

En page 3

D'une année à
l'autre

Un référendum est lancé contre un projet de tour à Versoix

Lors de sa séance du 24 juin, le Conseil municipal a approuvé le Plan Localisé de Quartier (PLQ) concernant le périmètre situé entre l'avenue Lachenal - le chemin Dégallier et le cimetière. Ce jour-là, il a également fait valoir son droit de préemption sur une parcelle concernée (Sfr. 1'350'000.-) afin de garder un certain contrôle sur le projet. Ce terrain sera dévolu à une zone verte dont l'aménagement est encore à définir.

L'Association des Habitants du Quartier Lachenal-Canal (AHQLAC) a décidé de lancer un référendum contre cette décision. En effet, ce projet ne correspond pas aux promesses de dialogue souhaité au niveau cantonal tant par le Conseil d'Etat que par la Cour des Comptes dans le cadre du développement urbanistique en général.

Ce PLQ prévoit la construction d'une barre d'immeuble de 8 étages, puis 7 niveaux sur 150 mètres pour rejoindre ce qui existe déjà le long de l'avenue Lachenal, puis une tour de 11 étages à côté du silo des Moulins de Versoix. Ces bâtiments, dont la hauteur ne se retrouve qu'au centre ville de Genève,

En page 10

A ne pas manquer
(sous aucun prétexte)

seraient construits sur le triangle situé entre le cimetière, le chemin Dégallier et l'avenue Lachenal. Les places de parking seraient insuffisantes et, qui plus est, l'infrastructure communale (écoles, etc) pourrait être débordée.

Rappelons qu'un PLQ est élaboré par le Canton et validé par le Conseil d'Etat. Il est soumis aux communes qui ont 45 jours pour se prononcer. Un délai supplémentaire peut être demandé, ce qui a été le cas pour ce projet. Le préavis communal (donné par le Conseil municipal) n'a qu'une valeur consultative.

Par ailleurs, les PLQ définissent et fixent de manière obligatoire pour tous les propriétaires actuels et futurs l'emplacement des futures constructions, leur emprise aux sols et leurs gabarits. Par exemple, si le PLQ prévoit une hauteur de 8 étages, aucun permis de construction ne sera accordé pour une construction plus basse. Tout projet devra s'insérer dans le cadre du PLQ.

La 1ère version de ce PLQ avait fait l'objet d'un préavis négatif de la commune en juin 2011 et une série d'arguments pour l'améliorer avaient été avancés. La seconde mouture prévoit la tour de 10 étages sur rez plus près du moulin (avant 8 sur rez), et le bâtiment à l'angle Dégallier - Tilla aura 2

En page 13

Le soutien aux
sportifs

étages sur rez (au lieu de 10 sur rez). L'association de quartier estime que le second projet présente toujours les mêmes inconvénients, notamment une surdensification et les nuisances (trafic, manque d'infrastructures, esthétique de type cité...) qui en résulteront.

Par ailleurs, quand bien même les autorités s'étaient engagées à consulter les associations d'habitants, aucun contact n'avait été pris. L'AHQLAC a demandé d'être entendue lorsqu'elle a appris par la FAO qu'un nouveau PLQ avait été annoncé, ce qui fut fait le 13 mars. Lors d'une séance ultérieure, le 13 mai, elle a promis de soumettre une contre-proposition très rapidement. Toutefois, le délai de reddition n'a pas été clair.

Quelle ne fut pas sa surprise d'apprendre que ladite commission s'était réunie le 3 juin et qu'elle avait accepté le PLQ sans même attendre les plans promis. D'autre part, ce point a été agendé à la séance du conseil municipal dans l'urgence (le 24 juin) pour accepter officiellement le PLQ. En effet, le canton, qui avait soumis le projet à la Commune le 14 mars, exigeait une réponse le 30 juin au plus tard.

L'Association, qui ne s'oppose pas à la construction de logements en général, estime que ces plans sont démesurés et

ne tiennent pas compte de l'infrastructure de la commune (école, problèmes de circulation, etc), ni de l'identité du quartier. Le besoin de logements est certes pressant, mais il faudrait privilégier la qualité de la vie des habitants, tant actuels que futurs. Des petits immeubles tels que ceux construits vers les avenues Choiseul ou Versoix-la-Ville correspondent à des standards à taille humaine où les habitants ne se sentiraient pas opprimés.

Un minimum de 1000 signatures doivent être récoltées d'ici le mercredi 11 septembre. Les électeurs inscrits à Versoix (y compris les personnes étrangères qui habitent en Suisse depuis 8 ans au moins domiciliées officiellement dans la commune) peuvent parapher ce référendum. Les feuilles doivent être retournées, même incomplètes, au comité référendaire - c/o AHQLAC - Av. Marc Peter 4a - 1290 Versoix.

ALBB

NB: Nos excuses à Philippe Blanchard, capitaine des pompiers, mais la rédaction a pensé que l'ancien capitaine avait maintenant le temps de se lancer dans le cinéma!

En page 15

Arts, musique et
expositions

Edito

Si vous vous souvenez, nous vous avons annoncé la venue d'une nouvelle imprimerie à Versoix, SRO-Kundig SA, qui s'est installée à la route des Fayards.

Or cette entreprise est dotée de tout le matériel nécessaire apte à imprimer notre journal : au même format, sur un papier du même genre et aux mêmes conditions que nous offraient l'entreprise PCL installée en pays vaudois et qui imprimait notre journal jusqu'à ce jour.

Notre canard étant local, il nous a semble normal qu'il soit entièrement réalisé à Versoix, et puisque cela est possible désormais, vous avez entre vos mains le premier exemplaire de cette coopération Versoix-Région-SRO-Kundig.

Pour les « experts », la différence réside dans l'impression qui est dite « à plat », feuilles après feuilles, qui après un assemblage forment l'ensemble du journal. L'ancienne imprimerie utilisait une rotative où le journal était imprimé en une seule opération, en continu. Pour vous lecteurs, l'important réside dans la qualité de l'impression qui, nous l'espérons, vous donnera pleine satisfaction.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

La rédaction

Méfiez-vous de la Pyrale du Buis qui sévit à Versoix



La pyrale du buis, papillon nocturne originaire d'Asie orientale, fait actuellement des ravages à Versoix comme le montre cette photo prise dans le parc des ambassadeurs.

Cette chenille ravageuse dévore les feuilles et se reproduit à l'abri de la végétation.

Pour lutter contre ce nuisible, il est impératif de contrôler régulièrement le feuillage et de réagir très rapidement en fonction de l'évolution des dégâts. Ne jetez surtout pas au compost le buis endommagé, mais brûlez-le!

Retrouvez sur le site de versoix (www.versoix.ch) d'autres informations ainsi que les liens vous permettant d'obtenir toutes les indications nécessaires à son eradication.

PUBLICITE

Versoix TAXI Services
079/22 44 55 4
Too Blu

VERSOIX-REGION PRESENTE

Claude Genecand

Philippe Decrind

LA TOUR INFERNALE DE VERSOIX